



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 16 mai 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 2 mai 2013		
Date d'affichage 6 mai 2013		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Désignation de membres supplémentaires au comité consultatif de concertation pour l'élaboration du projet d'écoQuartier des Laugiers sud</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 33</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille treize, le seize mai deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILLETES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

**Procurations :**

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,  
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,  
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,  
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

**Absents :**

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération du 25 octobre 2012, le conseil municipal a créé le comité de concertation pour l'élaboration du projet d'écoQuartier des Laugiers sud et désigné ses membres. Ce comité ne dispose pas de pouvoir décisionnel, mais participe à l'élaboration du projet en émettant des avis et des propositions. Il assure également un relais vis-à-vis de la population.

Il est composé des membres suivants :

- le conseil municipal représenté par madame Ravinal (suppléante Mme Tréquattrini), monsieur Acrosse (suppléant monsieur Laureri), monsieur Boubeker (suppléant monsieur Roux), monsieur Luquand (suppléant monsieur Roche), monsieur Rimbaud (suppléante madame Chastaignet),
- les associations syndicales d'arrosants des Laugiers et des Trois Pierres représentées respectivement par messieurs Jacques Even et Alain Marcel ou un membre désigné par le bureau,
- madame Laure Lagier, monsieur Francis Colle, monsieur Christian Raffin, monsieur André Lauréri, monsieur Louis Dutto, monsieur Simon Garfanini représentants des quartiers environnants,

- l'association des commerçants du centre ville représentée par un de ses membres,
- monsieur Raymond Biamonte et monsieur Dominique Boisteaux, représentants de la société civile.

Il est proposé au conseil municipal de désigner 6 nouveaux membres :

- Mesdames Jeanine Boitelle et Marie-Pierre Capéla,
- Messieurs Georges Bauchièrè, Vincent Alves Dos Santos, Gilbert Marquès et Gérard Tourtour.



VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2143-2

VU le Code de l'urbanisme,

VU la délibération du 25 octobre 2012,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

**- DESIGNE**

- Mesdames Jeanine Boitelle et Marie-Pierre Capéla,
- Messieurs Georges Bauchièrè, Vincent Alves Dos Santos, Gilbert Marquès et Gérard Tourtour.

en qualité de membres du comité de concertation pour l'élaboration du projet d'écoQuartier des Laugiers sud.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22 MAI 2013  
et publication ou notification du 24 MAI 2013



*[Handwritten signature]*